VOS PRESTATONS D'INVALIDITÉ

De longue durée – après 52 semaines

L'assurance-invalidité de longue durée vous verse actuellement **1 196 $** par mois. Le service de ces prestations durera tant que vous serez invalide, jusqu'à 65 ans ou jusqu'à ce que vous choisissiez une retraite facultative.

Les prestations d'incapacité de la Société sont coordonnées avec celles des régimes d'États de manière à ce que le total de votre revenu de toutes sources ne dépasse pas 75 % de votre revenu de base, plus l'IVC, à partir de la date du début de l'incapacité. Ce plafond de 75 % ne tient pas compte des allocations d'invalidité pour enfants à charge provenant du RPC/RRQ, ni des majorations apportées à la rente d'invalidité provenant du RPC/RRQ après le début du service de la rente.

Financière Sun Life

ANNONCE IMPORTANTE

LA GESTION DE LA GARANTIE INVALIDITE DE LONGUE DUREE DE NORTEL NETWORKS EST PRISE EN CHARGE PAR LA FINANCIERE SUN LIFE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2003

Comme vous le savez probablement, Clarica, compagnie d'assurance sur la vie est devenue membre du groupe Financière Sun Life. Par conséquent, la gestion de vos règlements invalidité se fera dorénavant au moyen du système de la Financière Sun Life. Comme nous avons des bureaux dans l'ensemble du pays, vous bénéficierez d'un service efficace et attentionné.

Lorsque vous devrez nous envoyer des documents au sujet de votre demande de règlement ou de votre réadaptation (le cas échéant), veuillez les faire parvenir à l'adresse suivante :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
Bureau de gestion invalidité Groupe
CP 100 succ C
Kitchener ON N2G 3W9

Ce changement n'influe en rien sur la couverture prévue par votre garantie Invalidité. Il permet à Nortel Networks de faire en sorte que la gestion de votre régime d'épargne et de vos garanties collectives soit assurée par un seul fournisseur et de maximiser ainsi la qualité des services offerts.

Si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 800 229-7089, les jours ouvrables, entre 7 h et 20 h, heure de l'Est.

northern telecom

Northern Telecom Canada Limited
Service juridique

Liane D. Brossard
Conseillère juridique
Relations du travail

2920 boulevard Matheson est
Mississauga (Ontario)
Canada L4W 4M7
Téléphone (416) 238-7120
Fax (416) 238-7191

Le 4 mai 1990

M. Jacques Libersan
Avocat
Centre Communautaire juridique de l'Outaouais
131, rue Joseph
Buckingham (Qc)
J9L 1G1

OBJET: Prestations d'invalidité de longue durée de Dame Denise Gingras-Gélineau - Votre dossier 59-0573

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 21 mars 1990 concernant les prestations d'invalidité de votre cliente, Denise Gingras-Gélineau, je vous confirme par la présente, ainsi que je l'ai mentionné lors de notre entretien téléphonique, que Madame Gingras-Gélineau recevra des prestations d'invalidité de longue durée aussi longtemps qu'elle sera en état d'incapacité totale, et ce jusqu'à l'âge de 65 ans, époque à laquelle elle commencera à toucher sa rente de retraite.

En ce qui concerne votre troisième question, je vous rappelle que Northern Telecom ne possède pas d'information à ce sujet, les dossiers médicaux étant confidentiels et leur contenu ne pouvant être divulgué par le docteur Belzile qu'avec le consentement écrit de la personne en cause.

Quant à votre demande de renseignements sur la nature de l'invalidité de Madame Gingras-Gélineau, nous ferons comme convenu lors de notre entretien téléphonique, c'est-à-dire que nous attendrons le résultat de vos démarches auprès de la compagnie d'assurance Mutual Life pour obtenir l'information désirée avant de tenter nous-même, en cas d'échec et à votre demande, d'obtenir cette information.

Dans l'espoir que ces précisions sauront vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Liane D. Brossard

LDB/sl

AIDE JURIDIQUE
BUCK.
Reçu 15 MAI 1990
Par